



## Conseil de sécurité

Cinquante-quatrième année

### 4076<sup>e</sup> séance

Mardi 30 novembre 1999, à 18 h 15

New York

*Provisoire*


---

|                    |   |                       |
|--------------------|---|-----------------------|
| <i>Président :</i> | M. Türk . . . . .   | (Slovenie)            |
| <i>Membres :</i>   | Argentine . . . . .   | Mme Ramírez           |
|                    | Bahreïn . . . . .   | M. Al-Dosari          |
|                    | Brésil . . . . .  | M. Cordeiro           |
|                    | Canada . . . . .  | M. Duval              |
|                    | Chine . . . . .   | M. Chen Xu            |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                               | Mme Soderberg         |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                                | M. Granovsky          |
|                    | France . . . . .  | M. Teixeira da Silva  |
|                    | Gabon . . . . .   | M. MOUNGARA-MOUSSOTSI |
|                    | Gambie . . . . .  | M. Jagne              |
|                    | Malaisie . . . . .  | M. Hasmy              |
|                    | Namibi . . . . .  | M. Andjaba            |
|                    | Pays-Bas . . . . .  | M. Kooijmans          |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | M. Richmond           |

## Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Deuxième rapport du Secrétaire général sur le déploiement préliminaire des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/1999/1116 et Corr.1)

*La séance est ouverte à 18 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

#### **Deuxième rapport du Secrétaire général sur le déploiement préliminaire des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/1999/1116 et Corr.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du deuxième rapport du Secrétaire général sur le déploiement préliminaire des Nations Unies en République démocratique du Congo, document S/1999/1116 et Corr.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/1207, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/1207) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1279 (1999).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

### **Remerciements du Président sortant**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance et étant donné que c'est la dernière séance qui se tient sous la présidence slovène de novembre 1999, je tiens à exprimer, au nom de ma délégation, notre gratitude à tous les membres du Conseil de sécurité. Nous leur sommes reconnaissants pour l'assistance et la compréhension dont ils ont bien voulu faire preuve à l'égard de la présidence tout au long de ce mois. Nous sommes également reconnaissants du soutien moral et de l'esprit positif avec lesquels le Conseil a oeuvré au cours de ce mois.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Stephanides, à Mme Blenman et à leur équipe pour leur soutien et l'aide très efficaces qu'ils ont constamment apportés à la présidence du Conseil de sécurité. Ils ont grandement contribué à surmonter divers obstacles d'ordre technique et autres qui ont pu se présenter dans le cadre des travaux du Conseil.

Je voudrais exprimer notre admiration particulière aux interprètes qui ont été des nôtres durant de longues heures et qui ont fait preuve de beaucoup de patience et de conscience professionnelle. Ils nous ont permis de saisir parfaitement nos convergences de vues ainsi que nos divergences, ce qui nous a aidés dans notre travail.

Nous sommes reconnaissants à tout le personnel du Secrétariat, à tous les préposés aux documents, aux techniciens, aux préposés à la salle de conférence, aux agents de sécurité et autres personnes qui rendent les activités du Conseil de sécurité possibles. Le Conseil est un mécanisme complexe et sans tout cet appui, il n'aurait pas été possible d'organiser ses travaux.

Nous avons vécu un mois intéressant et passionnant. Je crois que le Conseil a réussi à adopter plusieurs décisions importantes et je pense que nous avons terminé ce mois en ressentant une certaine satisfaction.

En tant que Président sortant, je voudrais informer le Conseil que la réception que j'organise commence dans quelques minutes et tous sont invités.

*La séance est levée à 18 h 30.*